

Nairobi, Kenya, 7 juin (Infosplusgabon) - Le Kenya a mis en place un plan visant à assouplir progressivement le confinement économique, à lever les restrictions de mouvement et à rouvrir les églises, les mosquées et les écoles.

Le Kenya avait imposé le 27 mars un couvre-feu national du crépuscule à l'aube, puis avait pris le 5 avril une mesure supplémentaire pour renforcer le verrouillage, notamment en interdisant les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur d'un certain nombre de zones.

Le Président Uhuru Kenyatta a déclaré que ces mesures avaient été annoncées pour contenir les ravages causés aux Kényans par la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Lors d'une conférence de presse télévisée au palais présidentiel (State House) samedi, il a déclaré: "Compte tenu de cette trajectoire, et du fait que cette crise nécessite une stratégie à long terme, j'ai pris le temps de réfléchir à ... ce qui doit être fait.

"Si nous levons l'interdiction de circuler, comment cela nous aidera-t-il à lutter contre la pandémie ? Et si nous ne le faisons pas, comment l'interdiction affectera-t-elle notre économie, en particulier les micro-entreprises et ceux qui en tirent leur subsistance ?"

Le président a déclaré qu'après le succès de la lutte contre la maladie dans les comtés de Kilifi et de Kwale, sur la côte kényane de l'océan Indien, l'interdiction de circuler dans et hors des deux comtés qui est actuellement en vigueur, serait levée.

En ce qui concerne la réouverture des écoles, suite aux consultations des parties prenantes dans le secteur de l'éducation, le ministère de l'Education, conjointement avec celui de la Santé, devraient publier des directives sur un retour progressif et graduel à la normale dans le secteur de l'éducation d'ici le troisième trimestre. Les écoles rouvriraient à partir du 1er septembre.

Il a déclaré que le ministère de l'Education annoncerait le nouveau calendrier scolaire d'ici la mi-août.

En ce qui concerne la réouverture des églises et des lieux de culte, après consultation des organisations interconfessionnelles et religieuses, les ministères de l'Intérieur et de la Santé constitueront, dans les sept jours, un conseil interconfessionnel chargé d'élaborer les modalités et les protocoles de réouverture des lieux de culte.

En attendant, l'interdiction de toutes les formes de rassemblements, y compris, mais sans s'y limiter, les rassemblements politiques, les rassemblements sociaux, y compris les bars, restera en vigueur. L'interdiction doit être prolongée de 30 jours supplémentaires.

Le président a déclaré qu'en raison de la nature évolutive de la maladie au niveau mondial, les restrictions de voyage international seraient restreintes.

Toutefois, le ministère des Transports a reçu l'ordre de s'entretenir avec les compagnies aériennes afin d'élaborer des protocoles sur la reprise des vols intérieurs.

Le président a également assoupli l'interdiction de circulation des personnes à l'entrée et à la sortie d'Eastleigh, un quartier résidentiel situé à 4 km du centre-ville de Nairobi.

Le président n'a pas levé l'interdiction de circulation des résidents de Nairobi vers le reste du pays, en invoquant l'augmentation des schémas d'infection.

L'interdiction de circuler dans la zone métropolitaine de Nairobi, à Mombasa et à Mandera, et d'en sortir, a donc été prolongée de 30 jours.

Il a déclaré que pour permettre à tous les Kényans de travailler toute la journée, le couvre-feu national en vigueur jusqu'à samedi est prolongé de 30 jours.

Toutefois, l'heure de début du couvre-feu varie de 19h à 21h et l'heure de fin de ce couvre-feu de 5h à 4h du matin.

Il a déclaré qu'en reconnaissant que l'impact négatif de COVID-19 ne se limitait pas aux soins de santé, le gouvernement a fait des interventions ciblées pour protéger l'économie.

Le Président Kenyatta a déclaré que l'opinion était divisée sur la manière de progresser contre le virus face aux défis économiques.

"Certains, dont moi-même, voulaient s'ouvrir maintenant. C'était, et c'est toujours mon désir", a-t-il déclaré, mais les autorités médicales étaient d'un avis contraire.

FIN/ INFOSPLUSGABON/HOP/GABON2020

© Copyright Infosplusgabon